

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : Mesdames Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Madame Mélanie Calgaro, OMA, greffière.

Des personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2.1 Séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2016 à 18 h 30

2.2 Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 octobre 2016 à 19 h 30

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3.1 Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 30 septembre 2016 au 27 octobre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C 19)

3.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du Conseil municipal

3.3 Dépôt du Rapport budgétaire en date du 27 octobre 2016

4. ADMINISTRATION

4.1 Adjudication du contrat pour la fourniture de service pour l'impression du bulletin Info municipal de la Ville de Marieville pour l'année 2017

4.2 Attribution du contrat pour le raccordement des maisonnettes et l'installation des décorations de Noël au parc Édouard-Crevier pour le Marché de Noël 2016

4.3 Achat d'habits de combat pour le service de Sécurité incendie

- 4.4 Travaux sur le pont du rang du Grand-Bois par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et partage des coûts
- 4.5 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au calcul total du volume d'eau utilisée dans la production du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
- 4.6 Nomination d'un membre pour le Comité consultatif en loisir (CCL)
- 4.7 Sollicitation financière – Chevaliers de Colomb pour la Guignolée 2016
- 4.8 Sollicitation financière – Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge
- 4.9 Sollicitation financière – Fondation Armand Gladu
- 4.10 Nomination d'un employé d'entretien au service des Travaux publics

4.11. Trésorerie

- 4.11.1 Présentation des comptes
- 4.11.2 Décompte progressif numéro 5 et acceptation définitive partielle - Travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier
- 4.11.3 Décompte progressif numéro 3 - Travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (Parc des Vétérans)

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

- 5.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 1107-12-16 intitulé "Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1107-08 intitulé « *Règlement relatif au financement par mode de tarification de certains biens, services et activités dispensés par la Ville de Marieville* " "

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

- 7.1 Communication du Maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 34.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M16-11-288

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016 À 18 H 30

CONSIDÉRANT que la greffière a fait parvenir le 7 octobre 2016, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 octobre 2016 à 18 h 30;

M16-11-289

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2016 à 18 h 30, comme étant le juste reflet des délibérations du Conseil.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

2.2 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016 À 19 H 30

CONSIDÉRANT que la greffière a fait parvenir le 7 octobre 2016, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 à 19 h 30;

M16-11-290

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
APPUYÉE PAR : Monic Paquette
IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2016 à 19 h 30, avec les modifications suivantes:

à la résolution M16-10-271, au 4^e considérant, par le remplacement à la 4^e colonne du tableau, du mot "sans" par le mot "avec"; et

à la résolution M16-10-287, par le remplacement au premier alinéa de la proposition du mot "excluant" par le mot "incluant".

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

3) DÉPÔT DE DOCUMENTS

3.1 Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 30 septembre 2016 au 27 octobre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C 19)

Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 30 septembre 2016 au 27 octobre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C 19).

3.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du Conseil municipal

Messieurs Pierre St-Jean, Louis Bienvenu et Gilbert Lefort, Conseillers, déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

3.3 Dépôt du Rapport budgétaire en date du 27 octobre 2016

La Trésorière dépose le Rapport budgétaire en date du 27 octobre 2016.

4) ADMINISTRATION

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICE POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN INFO MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que des soumissions, sur invitation, furent sollicitées par la Ville de Marieville pour la fourniture de services pour l'impression du bulletin Info municipal de la Ville de Marieville pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, une (1) seule soumission fût reçue par le service du Greffe, et se lisait comme suit lors de l'ouverture publique des soumissions le 6 octobre 2016 :

Soumissionnaire	Prix (excluant les taxes) Bulletin 12 pages	Prix (excluant les taxes) Bulletin 16 pages
Imprimerie For inc.	1 460 \$	1 817 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation de la Responsable des communications en date du 12 octobre 2016;

M16-11-291

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean
 IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'impression du bulletin, Info municipal, pour l'année 2017 à l'entreprise, Imprimerie For inc., pour un montant de 1 460,00 \$, excluant les taxes, par édition de 12 pages, pour un tirage de 5 100 exemplaires, et pour un montant de 1 817,00 \$, excluant les taxes, par édition de 16 pages, pour un tirage de 5 100 exemplaires, conformément à la soumission de l'entreprise datée du 16 septembre 2016; le devis, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties. Le respect des délais est une condition essentielle du présent mandat.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-190-00-341 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.2 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE RACCORDEMENT DES MAISONNETTES ET L'INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL AU PARC ÉDOUARD-CREVIER POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville tiendra un marché de Noël les 9, 10 et 11 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les maisonnettes et les décorations doivent être raccordées à un système électrique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, des soumissions ont été demandées pour le raccordement des maisonnettes, le raccordement d'une roulotte et d'une cabane à sucre, l'installation des décorations de Noël ainsi que l'enlèvement du matériel électrique et des décorations de Noël en février 2017;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Les entreprises d'électricité Réal Bessette inc.	11 280 \$
Chabot et fils inc.	12 389 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des Travaux publics en date du 4 octobre 2016;

M16-11-292

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon
 APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort
 IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le contrat pour le raccordement des maisonnettes, le raccordement d'une roulotte et d'une cabane à sucre, l'installation des décorations de Noël ainsi que l'enlèvement du matériel électrique et des décorations de Noël pour l'évènement du marché de Noël qui se tiendra les 9, 10 et 11 décembre 2016 à Les entreprises d'électricité Réal Bessette inc., conformément à la soumission de l'entreprise, datée du 29 septembre 2016, pour un montant de 11 280 \$, excluant les taxes.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-629-00-459 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.3 **ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer certains habits de combat au service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité incendie a besoin de trois (3) nouveaux habits pour le combat;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées par la Ville de Marieville pour l'acquisition de trois (3) habits de combat pour le service de Sécurité incendie et se lisent ainsi :

ENTREPRISES	MONTANT (excluant les taxes)
Aréo-Feu	4 605 \$
CPM Mayer inc.	5 190 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie datée du 14 septembre 2016;

M16-11-293

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean
 IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition de trois (3) habits de combat, à Aréo-Feu, pour un montant de 4 605 \$, excluant les taxes et le transport, conformément à la soumission de l'entreprise datée du 22 septembre 2016.

D'emprunter le montant nécessaire au fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans à compter de l'année 2017, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.4 **TRAVAUX SUR LE PONT DU RANG DU GRAND-BOIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET PARTAGE DES COÛTS**

CONSIDÉRANT que le pont, enregistré sous le numéro 3197 auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, lequel est situé sur le rang du Grand-Bois, est attribué par le Décret 1176-2007 comme étant sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est responsable de l'entretien du pont numéro 3197, mais que le pont numéro 3197 est un pont mitoyen entre les territoires de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Ville de Marieville;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet une entente intermunicipale a été signée en 2009 pour la fourniture de service par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'entretien du pont numéro 3197 sur la portion située sur le territoire de la Ville de Marieville;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté une résolution relativement à des travaux d'entretien qui seront effectués en 2017 et pour lesquels la portion à assumer par la Ville de Marieville s'élève à 352 \$;

M16-11-294

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
 APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver les travaux qui seront à effectuer par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire sur le pont numéro 3197 situé sur le rang du Grand-Bois au cours de l'année 2017 représentant un montant de 352 \$ à payer par la Ville de Marieville. Le tout conformément à l'entente signée entre la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Ville de Marieville.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-330-00-443 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.5 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU CALCUL TOTAL DU VOLUME D'EAU UTILISÉE DANS LA PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que pour donner suite à l'engagement 49 de la *Politique nationale de l'eau*, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a formé un comité de travail regroupant les intervenants et spécialistes visés par une Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 2005;

CONSIDÉRANT que, conformément à la 5^{ème} mesure précisée dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée en vertu de l'engagement 49 de la *Politique nationale de l'eau*, tous les organismes municipaux doivent, pour soumettre une demande d'aide financière, présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau à une séance de leur conseil;

CONSIDÉRANT que de nombreuses données doivent être incluses dans ce rapport, notamment la présence, le nombre et la précision des débitmètres en place, le nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente et le volume d'eau distribuée;

CONSIDÉRANT que si certains indicateurs de performance, mentionnés audit rapport, sont plus élevés que la valeur de comparaison correspondante, des mesures doivent être entreprises par la municipalité, comme par exemple, l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels avant le 1^{er} septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il appert que la formule qui est utilisée pour calculer la quantité d'eau distribuée par personne par jour est la même pour tout le Québec et que le volume d'eau distribué comprend tous les immeubles, c'est-à-dire, autant le résidentiel que le non résidentiel et ce volume est divisé par la population résidentielle seulement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville possède sur son territoire des industries qui utilisent beaucoup d'eau faisant grimper considérablement le volume d'eau utilisé;

CONSIDÉRANT que les industries et commerces devraient apparaître distinctement sur le rapport étant donné qu'ils font augmenter le volume d'eau utilisé faussant ainsi les données pour les particuliers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a la preuve de cette donnée, puisqu'une de ces industries consommant beaucoup d'eau, soit Parmalat, a fermé ses portes en 2015 et que les statistiques à jour en 2016 démontre que le volume d'eau utilisé a considérablement baissé faisant en sorte que la Ville de Marieville respecte les bases de comparaison données contrairement à l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de tenir compte des industries et des commerces qui sont sur le territoire d'une municipalité dans le calcul total du volume d'eau utilisée par cette dernière;

M16-11-295

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean
 IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de tenir compte des industries et des commerces qui sont sur le territoire d'une municipalité dans le calcul total du volume d'eau utilisée dans la production du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable qui doit être produit annuellement.

Que la Ville de Marieville demande d'ajuster les bases de comparaison données pour Marieville en fonction de la situation réelle, soit de la fermeture de l'usine Parmalat.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.6 **NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF EN LOISIR (CCL)**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1133-10 intitulé « *Règlement sur le comité consultatif en loisir* », adopté le 24 août 2010, prévoit la nomination des membres du Comité consultatif en loisir (CCL) par voie de résolution du Conseil, en vertu de l'article 8 dudit règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 9 dudit règlement stipule que la durée des mandats est de vingt-quatre (24) mois et que ces mandats doivent être renouvelés en alternance, à chaque douze mois, à raison de trois (3) ou quatre (4) membres;

CONSIDÉRANT l'échéance d'un des mandats d'un des membres résidant sur le territoire de la Ville de Marieville, le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT que monsieur Myguel Bouchard a manifesté son intérêt à renouveler son mandat en tant que membre du CCL;

M16-11-296

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette
 APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
 IL EST RÉSOLU :

De nommer Myguel Bouchard, à titre de membre du Comité consultatif en loisir (CCL) comme résidant de la Ville, et ce, pour une durée de deux (2) ans rétroactivement à compter du 2 septembre 2016.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.7 SOLLICITATION FINANCIÈRE – CHEVALIERS DE COLOMB POUR LA GUIGNOLÉE 2016

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de contribution financière reçue des Chevaliers de Colomb de Marieville concernant la Guignolée qui aura lieu le samedi 3 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M16-11-297

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu
 APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort
 IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$, aux Chevaliers de Colomb de Marieville, à l'occasion de la Guignolée qui aura lieu le samedi 3 décembre 2016.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-590-01-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.8 SOLLICITATION FINANCIÈRE – LES AMIS DE LA RELÈVE DE LA CROIX DU MONT-ROUGE

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de contribution financière présentée par Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge, en date du 27 septembre 2016, pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix;

CONSIDÉRANT l'article 91, paragraphe 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M16-11-298

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$, à Les Amis de la relève de la Croix du Mont-Rouge, pour l'année 2016, à titre de contribution financière pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-702-90-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.9 SOLLICITATION FINANCIÈRE – FONDATION ARMAND GLADU

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de contribution financière de Fondation Armand-Gladu en date du 1^{er} octobre 2016 pour leur campagne de souscription annuelle ;

CONSIDÉRANT l'article 91, 1^{er} alinéa, 2^e paragraphe de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui permet à la municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire et hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

M16-11-299

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean
 APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu
 IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$, à la Fondation Armand Gladu, à titre de contribution financière pour leur campagne de souscription annuelle.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-590-01-970 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.10 NOMINATION D'UN EMPLOYÉ D'ENTRETIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'employé d'entretien occupé par monsieur Dean Racine;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler la vacance à ce poste pour les besoins du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage interne du 11 au 13 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que, suite à l'affichage interne du poste, des candidatures ont été reçues à la Direction générale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a procédé à l'évaluation des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

M16-11-300

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

De nommer monsieur *Stéphane Crevier*, à titre d'employé d'entretien au service des Travaux publics et ce, à compter du 2 novembre 2016, selon les termes et conditions prévus à la Convention collective entre la Ville de Marieville et le Syndicat des employés(es) cols bleus de la Ville de Marieville (CSN).

L'employé d'entretien sera sous l'autorité du Contremaître du service des Travaux publics et aura à effectuer différentes tâches telles que l'entretien de la voirie, l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc et du réseau d'égouts, des travaux de menuiserie et différents travaux reliés à l'entretien général. L'employé d'entretien peut être appelé à faire des travaux d'Opérateur « B » de façon occasionnelle.

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.11) TRÉSORERIE

4.11.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

M16-11-301

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon
 APPUYÉE PAR : Marc-André Sévigny
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver les listes des comptes payés et à payer jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la Trésorière, ou en son absence la Trésorière adjointe, à effectuer les paiements à qui de droit.

En date du 27 octobre 2016, les comptes totalisent la somme de 1 179 446,30 \$ et se répartissent comme suit :

Fonds d'administration	999 344,04 \$
Salaires payés le 29 septembre 2016	32 790,69 \$
Salaires payés le 6 octobre 2016	32 405,83 \$
Salaires payés le 13 octobre 2016	40 785,99 \$
Salaires payés le 20 octobre 2016	36 936,99 \$
Salaires payés le 27 octobre 2016	37 182,76 \$
Total des salaires	180 102,26 \$

VOTE : POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

4.11.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE PARTIELLE - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE JOSEPH-CREVIÉ

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier a été adjugé à B. Frégeau & Fils inc., conformément à la résolution M15-06-161;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville, aux termes de la résolution M15-06-160, a adjugé à la firme, Le Groupe-Conseil Génipur, inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relativement à la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue Joseph-Crevier;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 5 et d'acceptation définitive partielle des travaux datée du 20 septembre 2016, transmise par Le Groupe-Conseil Génipur, inc., conformément au mandat qui lui fut confié par la résolution M15-06-160;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 5 et d'acceptation définitive partielle des travaux du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 26 septembre 2016;

M16-11-302

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette
 IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 27 435,27 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 5, à B. Frégeau & Fils inc., pour les travaux de renouvellement des infrastructures de la rue Joseph-Crevier, et ce, conformément à la recommandation de paiement de Le Groupe-Conseil Génipur, inc. datée du 20 septembre 2016 et à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 26 septembre 2016, sous réserve de l'obtention par la Ville de Marieville de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé audits travaux.

De procéder à l'acceptation définitive partielle des travaux en date du 20 septembre 2016, le tout conformément aux recommandations de paiement d'acceptation définitive partielle des travaux de Le Groupe-Conseil Génipur, inc. datée du 20 septembre 2016 et du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics datée du 26 septembre 2016.

Le montant nécessaire a été approprié au fonds constitué par le règlement d'emprunt numéro 1174-15 et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

4.11.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC AU BOUT DU BOULEVARD IVANIER À MARIEVILLE (PARC DES VÉTÉRANS)

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (parc des Vétérans), a été adjugé à Lacaille-Vincelette Transport inc. conformément à la résolution M16-07-190;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 datée du 5 octobre 2016 du Chef de service - Volet génie civil au service des Travaux publics;

M16-11-303

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny
 APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon
 IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 121 755,78 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 3, à Lacaille-Vincelette Transport inc. pour les travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (parc des Vétérans), conformément à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 5 octobre 2016. Le tout sous réserve de l'obtention par la Ville de Marieville de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé auxdits travaux.

Le montant nécessaire a été approprié à même le surplus libre de la Ville et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE :	POUR :	6
	CONTRE :	0
	ABSENT :	0

ADOPTÉE

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2) **AVIS DE MOTION**

5.2.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-12-16 INTITULÉ "RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-08 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU FINANCEMENT PAR MODE DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DISPENSÉS PAR LA VILLE DE MARIEVILLE " "**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), monsieur Pierre St-Jean, conseiller, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement portant le numéro 1107-12-16 intitulé "*Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1107-08 intitulé "Règlement relatif au financement par mode de tarification de certains biens, services et activités dispensés par la Ville de Marieville " "*", sera présenté pour adoption.

M16-11-304

Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement 1107-08 afin de changer les tarifs et certaines activités offertes par le service des Loisirs et de la Culture, les tarifs pour le lavage d'habit de combat après une intervention et afin de modifier le coût pour l'enregistrement d'une médaille (coût annuel).

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**7.1 Communication du Maire au public**

Conformément à la loi, le Maire dépose et fait lecture du rapport sur la situation financière de la Ville de Marieville et dépose également la liste des contrats pour la période du 3 novembre 2015 au 31 octobre 2016 conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. c-19).

Le Maire informe les citoyens présents qu'une collecte de feuilles mortes aura lieu pour le périmètre urbain les lundi 14 novembre et mercredi 16 novembre selon les deux différents secteurs. De plus, il sera aussi possible de se départir de ses feuilles au site de la rue Marcoux selon l'horaire établi auquel sont ajoutées les dates du samedi 26 novembre et du samedi 3 décembre. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant le site internet de la Ville.

Le Maire informe également les citoyens des dates de la prochaine collecte des objets volumineux de la MRC de Rouville les 8 et 9 novembre selon les différents secteurs de la Ville. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant le site internet de la Ville et le site internet de la MRC de Rouville.

Le Maire lance une invitation à tous les citoyens à être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu le samedi 3 décembre 2016.

8) PÉRIODE DE QUESTIONS**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****9.1 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Gilles Delorme
Maire

Mélanie Calgaro, OMA,
notaire, Greffière